



Par nous *Président*
 du Tribunal de première instance, séant à *Gaillac* arrondissement de *Gaillac*
 département du Tarn, le présent registre contenant *Dix*
 feuilles, destiné à recevoir les déclarations de *naissance* de la commune
 de *Montmiral* pendant l'année mil huit cent soixante-deux, a été
 coté et paraphé par première et dernière feuille.
 Fait double à *Gaillac* le *vint* décembre mil huit cent soixante-un.

Par délégation... première feuille
Cerrouz
guy

N° 1
Gary *marie*
fille légitime

Le an Mil huit cent soixante deux et le
 dix huit janvier, à huit heures du matin, par devant nous Louis
 Boudet maire officier de l'état civil de la Commune de *Montmiral*
saupignie est tardy, une jeune *Gary* propriétaire cultivateur
 âgé de trente sept ans demeurant à *les taittes* Commune de
Montmiral, lequel nous a présenté un enfant du sexe
féminin né audit lieu de *les taittes* ce matin à cinq heures
 de lui déclarant et de son *Gleudes* soy épouse sans profession
 âgée de trente six ans demeurant avec lui, et auquel *Lithoum*
 a déclaré vouloir donner le prénom de *marie*. Présents
 et témoins français *Jousselin* cultivateur âgé de quarante
 trois ans et *Elic Moral* épicière âgé de vingt quatre ans
 demeurant tous deux à *Montmiral*, non parents du
 déclarant par lui amenés, et ont les dits témoins après
 lecture du présent acte, signé avec nous, des requies. Le
 père requis aussi de signer a déclaré ne savoir.

Jousselin *Jousselin*
marie *Jousselin*

N° 2
Binel *françois*
fil. légitime

Le an Mil huit cent soixante-deux et
 le vingt six janvier, à midi, par devant nous Louis Boudet
 maire officier de l'état civil de la Commune de *Montmiral*, *saupignie*
 est *françois* *Binel* cultivateur âgé de trente trois ans
 demeurant à *la métairie de suère* à *l'Ette* Commune de
Montmiral, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin
 né audit lieu de *l'Ette* ce matin à dix heures de lui déclarant
 et de rose *Coelle* soy épouse sans profession, âgée de quarante
 ans, demeurant avec lui, et auquel il nous a déclaré
 vouloir donner le prénom de *françois*. Présents et
 témoins français *Montagne* cultivateur âgé de cinquante
 six ans et *Jean* *Maules* tailleur d'habit âgé de trente
 sept ans, demeurant tous deux à *Montmiral*, non
 parents du déclarant, par lui amenés, qui ont après lecture
 faite, signé avec nous le présent acte, des requies.
 Le père requis aussi de signer a déclaré ne savoir.

Montagne *Jean*
maules